

RAPPORT N° 99/2-31
au Conseil Municipal

OBJET

**APPEL D'OFFRES POUR LE RECALIBRAGE
DES RUES SAINTE-ANNE ET DES LIMITES**

Dans le cadre de la réalisation du TCSP en Centre-Ville, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la SODIPARC, une partie des Rues des Limites et Sainte-Anne autour du magasin SUPER U, ainsi qu'à proximité de l'Ecole Centrale, fait l'objet d'aménagements particuliers.

La Ville se propose de réaliser, de manière complémentaire, le recalibrage de la Rue Sainte-Anne (entre l'entrée de l'Ecole Centrale et la Ruelle Chinois) et de la Rue des Limites (entre les Rues Sainte-Anne et Roland Garros).

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Dispositions communes aux deux tronçons de ces rues
 - enfouissement des réseaux EDF et FRANCE TELECOM,
 - amélioration du réseau d'eaux pluviales,
 - complément de travaux sur les réseaux AEP et EU ;
- Rue Sainte-Anne (entrée Ecole Centrale/Rue Jules Olivier)
 - même principe d'aménagement que pour le TCSP ;
- Rue Sainte-Anne (Rue Jules Olivier/Ruelle Chinois)
 - confirmation du double sens de circulation jusqu'à l'immeuble SEMADER, avec un stationnement latéral (payant) devant celui de la CGE ;
- Rue des Limites
 - aménagement d'une zone de stationnement pour les taxis en partie Est ;
 - élargissement conforme à l'emprise future devant le Petit Marché, de manière à maintenir une zone de livraison en partie Ouest.

Les travaux correspondants sont estimés à 3 300 000 F.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget communal (Chapitre 23 / Article 2315).

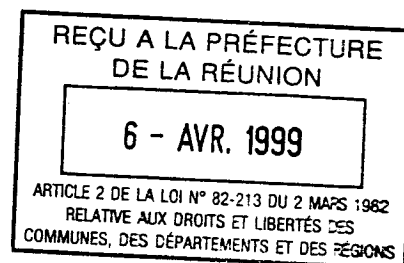
RAPPORT N° 99/2-31

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
 - à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux,
 - à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis,
 - à traiter par marché négocié, en cas de résultat infructueux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/2-31
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 24 mars 1999

OBJET

**APPEL D'OFFRES POUR LE RECALIBRAGE
DES RUES SAINTE-ANNE ET DES LIMITES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/2-31 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de recalibrage des Rues Sainte-Anne et des Limites.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, à passer un marché avec l'entreprise retenue et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MAR. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

